



Haut-Béarn – Béarn des Gaves

➔ Le fil conducteur : Le Gave

L'association ACCOB a vu le jour en septembre 2015, au moment où nous avons appris qu'un projet d'étude de carrières d'une superficie totale de 291 hectares avait été accepté par la municipalité d'Oloron un an auparavant en 2014.

La raison qui nous amène aujourd'hui à épauler nos amis du **Béarn des Gaves** est d'une logique très simple, la protection de l'eau, des rivières.

Le gave est en fait le fil conducteur qui nous pousse à consolider toutes les actions en la matière, depuis l'amont de ces rivières jusqu'au littoral. (*En fait les Gaves mais aussi les Nives*)

Il est à noter qu'en Haut-Béarn, à Oloron Ste Marie où 261 ha de forêt classée auraient pu être détruits, le gave d'Ossau en particulier, aurait été inéluctablement pollué par les fines* déversées inmanquablement par des carrières à ciel ouvert.

Je ferai remarquer que les carrières (gravières) sont la seconde source de pollution, juste après les porcheries.

La forêt du Bager est riche de nombreux petits ruisseaux qui constituent le chevelu du gave d'Ossau. Ce sont ces derniers, mais aussi la fraîcheur portée par les arbres, qui favorisent la reproduction massive du saumon Atlantique dans cette rivière, allant certaines années jusqu'à plus de 70 % de la reproduction en Nouvelle Aquitaine. (C.A. 1.5 M€ et 135 emplois pour la seule pêche sportive saumon)

Il est nécessaire de protéger cette forêt, de protéger le Gave d'Ossau et le gave d'Aspe ainsi que leurs chevelus respectifs.

... mais c'est tout le long de ces cours d'eau et du gave d'Oloron, de l'Adour, qu'il faut empêcher les dégradations successives dues particulièrement aux multiples gravières en activité.

Comment en accepter une nouvelle à Carresse Cassaber dans un méandre sensible du gave alors que des études ont démontré les risques liés.

En fait, c'est tout le long des gaves jusqu'à l'océan qu'il faut empêcher les dégradations et pollutions de ces cours d'eau.

Sinon, à quoi bon lutter pour conserver la plus importante reproduction des poissons migrateurs en amont, si en aval il n'en n'est pas de même.

On parle du saumon qui est l'espèce emblématique du gave d'Oloron, mais plusieurs espèces migratrices sont en fait concernées : Saumon, Lamproies, anguilles, etc...

Protéger les gaves, les cours d'eau est aujourd'hui une priorité relevée par Adour Garonne, entre nombre de spécialistes.

- Les attendus du « **Plan d'adaptation au changement climatique 2018/2050** » du Comité de bassin Adour-Garonne » avec entre autres :
 - ✓ Une hausse de 2°C des températures,
 - ✓ Une baisse de 20 à 50% des débits des cours d'eau et nappes phréatiques
 - ✓ Une augmentation de la fréquence des événements extrêmes, tempêtes, inondations, sécheresses...,



La vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau »

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Source : Plan d'adaptation au changement climatique Adour-Garonne, 2018.

Pour ces raisons, l'Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (**ACCOB**) est, et sera solidaire des actions menées tout au long des rives des gaves allant du Haut-Béarn au Béarn des gaves et plus encore.

**fines : poussière de roche très fine et dense, ressemblant à du ciment. Obstrue le lit des cours d'eau et les stérilise entraînant toute source de vie (exemple au Bager avec Carrière Laborde, 2018)*

ACCOB 14 mai 2021